



Département des Forêts
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**ÉVALUATION DES RESSOURCES
FORESTIERES MONDIALES 2010**

RAPPORT NATIONAL

WALLIS ET FUTUNA

FRA2010/230
Rome, 2010



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politique, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie
Forestier principal
FAO Département des forêts
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00153, Italie

Courriel: Mette.LoycheWilkie@fao.org

Les lecteurs peuvent également écrire à: fra@fao.org

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter: www.fao.org/forestry/fra

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO (www.fao.org/forestry/fr) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à fra@fao.org.

Table des matières

1	TABLEAU T 1 ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES.....	5
2	TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS	13
3	TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS	16
4	TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS	21
5	TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT	24
6	TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED	25
7	TABLEAU T7 – BIOMASSE	28
8	TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE.....	28
9	TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET	28
10	TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS.....	28
11	TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT	29
12	TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS	31
13	TABLEAU T13 – EMPLOI	32
14	TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE	34
15	TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL.....	36
16	TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE	38
17	TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES	39

Rédaction du rapport et personne de référence

Nom (NOM DE FAMILLE, Prénom)	Institution / adresse	Courrier électronique	Télécopie	Tableau x
François PERINET, Directeur du Service d'État de l'agriculture, de la forêt et de la pêche Chef du Services Territoriaux des Affaires Rurales et de la Pêche de Wallis-et- Futuna (Administration Supérieure de l'Ile de Wallis et Futuna)	P.O. Box 19 98600 Wallis Iles de Wallis and Futuna	ecoru@mail.wf	Tel: 681 - 720400 Fax: 681 - 720404	
Marc SAUTOT-VIAL, Chef technicien supérieur forestier		s-forets@mail.wf		
Jérôme BOUTET, responsable du SIG		sig.agri@mail.wf		

1 Tableau T 1 Étendue des forêts et des autres terres boisées

1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Archives de service	F	Surfaces des différents types de végétation	De 1990 à 2004	Compilation de rapports disparates
Missions d'experts	M	Surfaces des différents types de végétation	1985 2003	« Contribution à la connaissance de la végétation et de la flore de Wallis et Futuna » ORSTOM – 1985 P. Morat et JM VEILLON. « Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer. » Gargominy O. <u>Comité français pour l'UICN</u>
Premiers travaux cartographiques forestiers à Futuna	F	Surfaces des différents types de végétation	Depuis 2003	Interprétation de cartes IGN de 1984 et contrôles de terrain de l'époque
Cartes de l'Institut Géographique National (IGN) au 1/25 000	E	Surface totale des terres	1984	Interprétations SIG en 2004 sur Mapinfo faites par service.

Cartes et bases de données de l'Institut Géographique National (IGN) au 1/25 000	E	Surface totale des terres, types de végétation	2004	Base de données cartographiques et ortho photographiques issue de prises de vue aérienne d'Aout 2004
--	---	--	------	--

1.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Toafa (= « désert »)	Formation basse, lande à fougères (<i>Dicranopteris linearis</i>), sur sols ferrallitiques très pauvres, surmontée d'espèces arbustives éparses à <i>Pandanus tectorius</i> , <i>Scaevola sericea</i> , ou <i>Decaspermum fruticosum</i> .
« Pinus »	Plantations de pins des caraïbes <i>Pinus caribaea</i> dont le sous bois s'est progressivement enrichi d'espèces arbustives locales <i>Calophyllum inophyllum</i> , <i>Parinarum sp.</i> , <i>Syzygium sp.</i> , <i>cordia subcordata</i> , <i>adenathera pavonina</i> , <i>diospyros major</i> , <i>figus sp.</i> , <i>Thespesia polpunea</i>
Forêt ou Vao	Désigne indistinctement les formations forestières primaires, secondaires ou très secondarisées
Cocoteraie	Désigne les formations végétales très secondarisées où la présence de cocotiers est significative au dessus de cultures vivrières ou de fourrés et jachères.

Les définitions de végétation sont principalement issues des archives administratives et des rapports de missions d'expert qui reprennent, pour les officialiser, les terminologies vernaculaires issues du langage courant.

1.2.3 Données de base

Les données de base s'appuient sur différentes sources : rapports d'experts, cartes et données provenant du système d'information géographique (SIG) et notamment du logiciel Mapinfo.

1 – Cartes

1-1 Cartes de l'Institut Géographique National (IGN) au 1/25 000 de 1984 : Superficie totale des terres de Wallis et Futuna de 141,12 km².

1-2 Cartes de l'Institut Géographique National (IGN) au 1/25 000 de 2004, révisée en 2007: Superficie totale des terres de Wallis et Futuna de 142,28 km². Les documents de 2004 sont produits sur financement du fond européen de développement (F.E.D).

Il est à noter que la différence de superficie entre 1984 et 2004/2007 tient au changement de système géodésique (WGS72 à WGS84.) et à d'autres facteurs.

2 – Rapports d'experts :

2-1 Les premières données de base jugées significatives sur les superficies forestières pour 1985 proviennent de l'ORSTOM (P. Morat et JM Veillon) probablement appuyées sur l'exploitation de la carte IGN de 1984, elle-même issue de la mission aérienne de 1982. Ce rapport sur « la contribution à la connaissance de la végétation et de la flore de Wallis et Futuna » a en particulier servi pour le FRA 2005.

Cependant, le présent rapport FRA 2010 a tiré profit d'une digitalisation (avec le logiciel Mapinfo) des cartes extraites de l'article « Contribution à la connaissance de la flore de Wallis et Futuna » de Morat et Veillon, 1985 ORSTOM, en les calant aux cartes « support » de l'Institut Géographique National (IGN). Les résultats obtenus permettent d'estimer les surfaces de végétation selon la classification de l'époque, pour l'année de 1985, et ce pour chaque île. Ces résultats ci-dessous sont employés pour compléter le tableau T1.

Tableau 1: Surfaces estimées des formations végétales à partir des cartes digitalisées de P. Morat et JM. Veillon (en hectare)

type de végétation	WALLIS	FUTUNA	ALOFI	TOTAL
forêt dense humide	1061	1149	1112	3321
forêt littorale	163	202	53	418
cultures actuelles		307	91	398
cocoteraies		178	71	250
forêt +/- secondarisée		1521	403	1923
forêt +/- secondarisée Dominée par cocotiers	3658	457		4114
lac	24			24
plantation à Pinus	124			124
mangrove	117			117
lande à toafa	1506	735	19	2260
zone fortement anthropisée	1224	104		1328
TOTAL	7875	4652	1749	14276

Il convient de souligner que les données ci-dessus sont différentes de celles indiquées pour FRA 2005, étant donné l'absence à l'époque de l'outil SIG (une estimation des surfaces à partir des cartes avait alors été faite d'une manière plus « classique »).

Sachant que :

Toafa (= « désert »)	comprend lande à Toafa
« Pinus »	comprend plantations de <i>Pinus</i>
Forêt ou Vao	comprend forêt dense humide, forêt littorale, forêt +/- mangroves
Cocoteraie	comprend cocoteraies, végétation dominée par les cocotiers

Le regroupement des données du tableau 1 en classes nationales donne l'information suivante :

Tableau 2: Regroupement en classe nationales pour chaque îles (en hectare)

Classes nationales	WALLIS	FUTUNA	ALOFI	TOTAL	Chiffres données Pour FRA 2005
Toafa (= « désert »)	1506	735	19	2260	2250
« Pinus »	124	0	0	124	110
Forêt ou Vao	1224	2871	1568	5663	5800
Cocoteraie	3658	635	71	4364	3600
TOTAL	6511	4241	1657	12410	11760

On constate qu'il n'y pas de différences *significatives* entre les données des deux totaux par classes. Test de Wilcoxon (« Deux échantillons appariés Valeur W=9, P-value = 0,8857).

2-2 Les différentes archives disponibles donnent des surfaces tant pour les zones forestières que pour les zones agricoles, avec des variations que l'on peut attribuer à deux facteurs : la différence de définition donnée à chaque formation forestière selon les auteurs et les sources rudimentaires d'informations géographiques fiables outre la carte IGN de 1984.

2-3 Le rapport de Gargominy sur la *Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer* amène une estimation supplémentaire; les forêts denses humides sempervirentes, occuperaient moins de 4 000 ha, (24 % de la surface totale de Futuna et 60 % d'Alofi) pour l'année de 1992.

3 – Cartographie forestière à Futuna (2003) :

Un premier état de l'évolution de l'occupation des sols s'est appuyé sur trois outils :

- l'interprétation sous SIG de la carte IGN de 1984 mais en utilisant les classifications propres à l'IGN,
- le rajout des parcelles plantées dont les données (localisation, surface, composition) figurent dans les archives administratives et financières, tous les boisements étant subventionnés par l'État ou le FED.

- les relevés de terrain, soit par observations directes et reports sur cartes soit par relevés avec un GPS Garmin à la précision assez frustrée.

Cette cartographie et les données extraites ont été utilisées dans le FRA 2005. Cependant, elles ne seront pas pris en compte pour notre rapport, car des informations plus affinées sont disponibles avec la **Base de données cartographiques (BD Carto®) et orthophotographiques (BD Ortho®) de l'Institut Géographique Nationale (IGN) de 2004 et révisée en 2007.**

La livraison des outils cartographiques a permis de calculer les surfaces pour chaque occupation du sol, avec un soin particulier pour la végétation. (cf tableau 3).

Tableau 3 : Surfaces estimées par classe d'occupation du sol.

Surfaces estimées par IGN en 2004 (hectares)	WALLIS	FUTUNA	ALOFI	TOTAL
Forêts Denses	897	2227	1331	4455
Forêts Claires	284	522	168	974
Forêts de Cocotiers	3721	648	140	4509
Cocoteraies	91	128	24	243
Toafa	1289	380	22	1691
Cultures vivrières	267	145	58	470
Tarodières	39	61		100
Jardins	633	157		790
Mangrove	20			20
Lac	40			40
Autres	345	122		467
Pinèdes	222	229	1	452
Total	7848	4619	1744	14211

Sachant que :

Toafa (= « désert »)	comprend Toafa
« Pinus »	comprend Pinèdes
Forêt ou Vao	comprend forêts denses, forêts claires, mangroves
Cocoteraie	comprend forêts de cocotiers, cocoteraies

Le regroupement des données du tableau 3 en classes nationales donne l'information suivante :

Tableau 4 : Classes nationales à partir de l'IGN en 2004

Regroupement en classe Nationales	WALLIS	FUTUNA	ALOFI	TOTAL
Toafa (= « désert »)	1289	380	22	1691
« Pinus »	222	229	1	452
Forêt ou Vao	1201	2749	1499	5449
Cocoteraie	3812	776	164	4752

Les valeurs données précédemment dans le rapport FRA 2005 sont des estimations et ont été calculées à partir de données disparates. Les surfaces données extraites de la base de données IGN, sont ici certainement plus fines que les données produites par le service, à l'époque mais il est utile de rappeler que les objets cartographiques définis selon le Référentiel à Grande Échelle (RGE), sont propres à la situation particulière du territoire. Un soin particulier a été apporté à l'occupation des sols, mais il demeure des différences non négligeables spécialement pour les surfaces forestières.

1.3 Analyse et traitement des données nationales

1.3.1 Calibrage

Par rapport aux données antérieures, la superficie totale des terres de Wallis & Futuna selon FAOSTAT a été effectivement corrigée (14 000 ha) et correspondant aux 14 228 hectares de la surface des trois îles. Les eaux intérieures, localisées à Wallis (lacs de cratères, lac de retenue) couvrent d'après l'IGN 40 ha (dont chacun occupe une surface supérieure à 0,5 ha). Futuna ne possède pas de lacs de plus de 0,5 ha, mais un réseau hydrographique bien marqué.

Calibration de la source 1 Morat et Veillon, 1985

Superficie des terres	14 253 ha
Superficie des terres FAOSTATS	14 000 ha
Facteur de calibration	0.982249

	Données brutes en ha	Données calibrées en ha
forêts denses humides	3321	3262
forêts littorales	418	411
culture actuelle	398	391
cocoteraies	250	246
forêts +/- secondarisées	1923	1889
forêts +/- secondarisées dominées par cocotiers	4114	4041
plantations à Pinus	124	122
mangroves	117	115
landes à toafa	2260	2220
zones fortement anthropisées	1328	1304
Total des terres	14253	14000

Calibration de la source 2 IGN en 2004

Superficie des terres	14 171 ha
Superficie des terres FAOSTATS	14 000 ha
Facteur de calibration	0.987933

	Données brutes en ha	Données calibrées en ha
forêts denses	4455	4401
forêts claires	974	962
forêts de cocotiers	4509	4455
cocoteraies	243	240
toafa	1691	1671
cultures vivrières	470	464
tarodières	100	99
jardins	790	780
mangrove	20	20
autres	467	461
pinèdes	452	447
Total des terres	14171	14000

Ce qui revient aux classes nationales,

Données calibrées en classes nationales

Regroupement en classe nationale	Données « Morat » 1985	Données IGN 2004
Toafa (désert)	2220 ha	1671 ha
« Pinus »	122 ha	447 ha
Forêt ou Vao	5677 ha	5383 ha
cocoteraie	4287 ha	4695 ha

1.3.2 Estimation et prévision

Les données fournies dans le tableau T1 résultent donc des estimations de travaux antérieurs et de l'outil cartographique dorénavant disponible, la mémoire des acteurs n'a malheureusement pas été prise en compte entièrement. Ce travail est donc fortement dépendant des définitions établies par chaque auteur. Les prévisions découlant de ces données ont été réalisées par la méthode d'interpolation et d'extrapolation linéaire décrites dans les documents de la FAO. Pour rappel, les séries chronologiques disponibles sont pour les dates de 1985 (Cartographie de Morat) et le travail de l'IGN a été attribué à 2005.

1.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classe nationale actuelle	Catégories FRA
Toafa (= « désert »)	100% Autres terres boisées*
« Pinus »	100% Forêt
Forêt ou Vao	100% Forêt
Cocoteraie	100 % Autres terres dotées d'un couvert arboré

Concernant la classe nationale, « Toafa », elle peut être assimilée à des « autres terres forestières » car couvrant systématiquement une superficie de plus de 0,5 hectare, on y trouve soit des arbres d'une hauteur de plus de 5 mètres et un couvert forestier de 5-10 pour cent, soit des arbres capables d'atteindre ces seuils *in situ*, soit un couvert mélangé d'arbustes, d'arbrisseaux et d'arbres supérieurs à 10 pour cent.

Les données calibrées (en hectares) sont reclassées de cette manière,

Catégories de FRA 2010	1985	2005	tendance
Forêt ou Vao	5799 ha	5850 ha	51
Autres terres boisées	2220 ha	1671 ha	549
Autres terres dont dotées de couvert d'arbres	4287 ha	4695 ha	408

1.4 Données à insérer dans le tableau T1

En s'appuyant sur les deux séries chronologiques de 1985 et 2004, avec la méthode de prévision appliquée on obtient donc :

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt ou Vao	5,81	5,83	5,85	5,86
Autres terres boisées	2,08	1,81	1,67	1,53
Autres terres	6,11	6,36	6,48	6,61
....dont dotées de couvert d'arbres	4,39	4,59	4,70	4,80
Eaux intérieures	0	0	0	0
Total	14,00	14,00	14,00	14,00

1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt	Le déboisement est indiscutable, mais ne se répercute pas sur les données car il n'est pas « total » et entraîne une chute de la densité, mais insuffisamment pour modifier les surfaces affectées à une autre classe FRA.	Il n'y a pas de variation notable selon les données estimées. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela. Possible surestimation pour 1985, reboisements en Pinus, défrichage par épisode suivant les conditions socio-économiques.
Autres terres boisées	La définition implique exclusivement le toafa.	La diminution de cette classe s'explique par le reboisement en Pinus, et l'urbanisation.
Autres terres	Elles concernant l'ensemble des surfaces agricoles (tarodières, cultures vivrières jardins...) mais aussi les cocoteraies, et le bâti.	Cette tendance est la réciproque de celle de la classe précédente. (le développement de l'urbanisation...)
Autres terres dotées de couvert d'arbres	Cette classe souligne l'évolution des cocoteraies au sens large du terme. Elles occupent la majorité d'Uvea.	Une sous-estimation s'est peut-être opérée en 1985, par rapport à la définition de la forêt de cocotier de l'IGN pour 2004.
Eaux intérieures	Les surfaces déterminées par la prise de vue aérienne montrent une superficie totale de 40 ha et non pas 50.	

Autres commentaires généraux au tableau

important :

Les changements d'occupation des sols se différencient d'une île à l'autre.

A Alofi, île non habitée de manière permanente, la forêt naturelle est grignotée du fait d'une part des prélèvements sauvages de bois d'œuvre pour des édifices religieux et coutumiers et, d'autre part, de l'extension des surfaces défrichées pour y cultiver du kava (*Piper methysticum* Forst.f.) et également le murier pour la fabrication des tapas, malgré tous les efforts des services territoriaux pour enrayer le phénomène qui s'apparente à une fuite en avant.

A Futuna, et même si l'importance et la régularité des enrésinements des toafas au cours des dernières années tend à masquer le phénomène, des parcelles de forêts secondarisés disparaissent au profit de cultures vivrières (manioc, tarot) pour faire face aux besoins alimentaires des populations et des élevages de porcs. Tant que le rythme des reboisements en Pins de Caraïbes pourra être maintenu et soutenu grâce aux fonds publics (État et FED) la tendance restera globalement favorable sur Futuna.

A Wallis, cette tendance est amplifiée par l'urbanisation diffuse des zones agricoles ou de toafa qui repousse encore plus les limites entre agriculture et forêt au détriment de cette dernière. Il n'y a pas eu de reboisement de toafa depuis 1989.

Le changement d'occupation des sols (autres terres au détriment des landes à fougères) apparaît plus actif sur Alofi et Wallis que sur Futuna malgré les réserves évoquées précédemment".

Un changement officiel des données sera à prévoir dans la base de données FAOSTAT.

Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire <u>national</u> en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie	
--	--

Inventaire de terrain	-
Enquête par télédétection/cartographie	-

2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations privées tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses privées, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-propriétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.

2.2 Données nationales

2.2.1 Données de base

Il n'existe pas de données officielles reconnues par l'ensemble des autorités administratives, politiques et coutumières se rattachant à ce tableau.

2.3 Données à insérer dans le tableau T2

Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	ND	ND	ND
Propriété privée	ND	ND	ND
...dont appartenant à des particuliers	ND	ND	ND
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	ND	ND	ND
...dont appartenant à des collectivités locales	ND	ND	ND
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales	ND	ND	ND
Autres formes de propriété	ND	ND	ND
TOTAL	5,81	5,83	5,85

Note: Pour la catégorie «autres formes de propriété», veuillez indiquer les détails dans les commentaires au tableau.

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
En cas de réponse négative , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		
A plus de 99 %, la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre. Mais il y a quelques rares exceptions. Sur une zone de 90ha sur Wallis, il y a eut une distribution récente des terrains : la terre appartient maintenant à des privés mais les arbres appartiennent pour l'instant encore au district.		

Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	ND	ND	ND
Particuliers	ND	ND	ND
Sociétés et institutions privées	ND	ND	ND
Collectivités	ND	ND	ND
Autre	ND	ND	ND
TOTAL	ND	ND	ND

2.4 Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique		
Propriété privée		
Autres formes de propriété		
Droits de gestion		

Autres commentaires généraux au tableau

Il n'existe pas de données officielles reconnues par l'ensemble des autorités administratives, politiques et coutumières se rattachant à ce tableau.

3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assigné par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
Catégories de fonctions désignées principales	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
Catégories spéciales de désignation et gestion	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	À définir et documenter par le pays.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

3.2 Données nationales

3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Archives de service	F	Vocation des sols	De 1990 à 2004	Compilation de rapports disparates
Missions d'experts	M	Gestion de l'espace Et biodiversité	1985 1997 2000 2001	« Contribution à la connaissance de la végétation et de la flore de Wallis et Futuna » ORSTOM – 1985 P. Morat et JM VEILLON « Qualité des bois de Pins » à Wallis et Futuna » CIRAD – 1997 « Orientation d'aménagement des forêts de Wallis et Futuna » CIRAD – 2000 « Soutien au programme de plantations forestières du service de l'économie rurale de Wallis et Futuna » CIRAD – 2001.
Travaux	F	Surfaces des vocations possibles des sols	Depuis 2003	Interprétation de cartes IGN de 1984 et contrôles de terrain en attendant les nouvelles images aériennes.
Cartes de l'Institut Géographique National (IGN) au 1/25 000ème	E	Surface totale des terres	1984	Interprétations SIG en 2004 sur Mapinfo faites par service.
Cartes et bases de données de l'Institut Géographique National (IGN) au 1/25 000ème	E	Surface totale des terres, types de végétation	2004	Base de données cartographiques et orthophotographiques issue de prises de vue aérienne d'Aout 2004

3.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Zones de conservation de biodiversité des réserves forestières coutumières	Espaces boisés ou naturels, principalement en altitude, relevant des terres de chefferie au plan foncier et dont les vocations d'intérêt général sont la protection des ressources en eau, des sources, le maintien des sols face à l'érosion et la production de matériau bois dans des conditions écologiquement renouvelables. Les réserves forestières coutumières (vao tapu) intègrent également des réservoirs de biodiversité d'altitude qu'il convient de préserver et de décrire (reliques de forêts primaires notamment à Futuna et Alofi en voie de réduction).
Plantations de résineux Forêt de production	Près de 25% des plantations de pins des caraïbes <i>Pinus caribaeae</i> à Futuna et et la totalité des plantations de Wallis peuvent être considérées comme forêt de production généralement sur <i>toafa</i> dont le sous bois s'est progressivement enrichi d'espèces arbustives locales <i>Calophyllum inophyllum</i> , <i>Parinarum sp.</i> , <i>Syzygium sp.</i> , <i>Cordia subcordata</i> , <i>adenathera pavonina</i> , <i>diospyros major</i> , <i>Ficus sp.</i> , <i>Thespesia polpunea</i> .
Protection des sols et de la ressource en eau	Les 75 % restant des plantations de Futuna ont pour objectif la protection des sols.

3.2.3 Données de base

Pour les superficies des différents types de végétation, voir le chapitre 1.

Les données concernant la vocation des sols sont des estimations d'experts ou de cadres forestiers du service en l'absence de données nationales officielles.

D'une façon générale, les sociétés traditionnelles wallisiennes et futuniennes ont depuis toujours associés la présence de la forêt aux fonctions vitales suivantes :

- protection des sols et des eaux,
- production de bois de structure et de feu,
- zones de cueillette de fruits et plantes médicinales.

Ce n'est que depuis quelques décennies que les autres fonctions ont fait progressivement leur apparition :

- fonction de production avec l'observation de la croissance des Pins des Caraïbes et des potentialités offertes en termes de bois de structure, associée à l'observation de la remontée biologique sous les Pins par la recolonisation du sous-bois en espèces forestières locales (notion naissante de reconquête de biodiversité sur d'anciennes zones stériles de *toafo*),
- fonction sociale comme source d'emplois et de richesse par la transformation brute et le négoce/troc de produits ligneux,
- usages multiples avec les besoins en terres agricoles supplémentaires pour les cultures vivrières (nourriture privilégiée des porcs à vocation coutumière) ou les besoins en terres de constructions de résidences modernes, notamment dans le *toafo* ou dans les défrichements de forêts secondarisées.

Surface plantations de pin (ha)	Wallis	Futuna	Alofi	Total
1985	122			122
2005	219	227	1	447

Note : données calibrées

3.3 Analyse et traitement des données nationales

3.3.1 Estimation et prévision

En l'absence de toute référence officielle sur le sujet permettant de quantifier les fonctions en surface, **les données présentées ne sont, là encore, que des estimations d'experts** relevant du seul service territorial agricole et forestier de Wallis et Futuna.

- **Pour les forêts (fonctions principales)** : les superficies des différentes fonctions principales ont été distinguées à partir d'un classement de départ simplifié :

- les forêts de production pures correspondent aux plantations de pins des Caraïbes, Près de 25% des plantations de pins des caraïbes *Pinus caribae* à Futuna et la totalité des plantations de Wallis peuvent être considérées comme forêt de production.
- les zones de conservation de biodiversité sont calculées à partir des études passées du service.
- Les zones de protection des sols et des eaux sont établies par différence entre la surface totale des forêts et les deux fonctions principales ci-dessus.

Les données concernant les plantations en Pins des Caraïbes relèvent des rapports internes du service qui a supervisé tous les chantiers de boisement résineux depuis 1974 à Wallis et depuis 1984 à Futuna.

En 2005, la surface totale ainsi plantée sur les 2 îles est réputée être de 447 ha (données calibrées). Elle a essentiellement concerné d'anciennes terres de *toafo*.

Les rythmes de reboisements ont été très inégaux entre Wallis et Futuna.

Le pic des plantations s'est produit à Wallis de 1974 à 1990 jusqu'à ce que la distribution des terres coutumières à des indivisions familiales ne vienne brouiller la lecture foncière des terres et donc des ayants droits.

A Futuna, où ce phénomène de redistribution n'a pas eu lieu aussi massivement, les premiers boisements sur les *toafo* maintenus sous l'autorité coutumière ont débuté en 1984 et restent soutenus à ce jour au gré des financements publics, orientés à 80% sur cette île où les besoins sont reconnus importants. Ainsi la surface résineuse présente à Futuna atteint environ 227 ha et dépasse celle de Wallis plus proche de 219 ha soit environ 447 ha de pins.

Les plantations de Futuna ont été réalisées sous Contrat de Développement 2007 - 2011 au titre de la protection des sols et de la ressource en eau. Actuellement, on estime à près de 50 ha de pinèdes rapidement exploitables (âge d'exploitation et conditions d'accès sans aménagement à réaliser).

Quant à Wallis, la notion de forêt primaire, non modifiée par l'homme ne semble plus pouvoir s'appliquer qu'aux seules mangroves couvrant près de 20 ha, estimé en 2004, par l'IGN.

Evolution de la superficie des forêts de production

Il s'agit donc de la somme de la superficie des plantations de pins de Wallis et de 25% de celles de Futuna) :

	1985	2005	Variation annuelle
Surface forêt de production (ha)	122	276	+ 7,7 ha/an

Les superficies des forêts de production en 1990, 2000 et 2010 sont estimées grâce à une interpolation (pour 1990 et 2000) et extrapolation (pour 2005 et 2010) linéaires.

Evolution de la superficie des forêts de conservation :

L'observation de l'évolution des zones vouées à cette conservation de la biodiversité permet d'en identifier une enveloppe minimale de 450 ha en 2005 mais il est vraisemblable que ces zones devaient par le passé couvrir une surface bien plus importante avant qu'Alofi ne subissent les défrichements excessifs de ces 20 dernières années au motif de besoin en bois de structure pour les grands édifices religieux, coutumiers et administratifs ou pour le développement des cultures de kava.

Pour les autres années, les données fournies sont des estimations d'expert.

Evolution de la superficie des forêts de protection : les superficies des forêts de protection se fait par différence entre la superficie forestière totale (telle que dans le tableau T1) et les deux superficies ci-dessus (production et conservation).

Enfin l'information fournie au tableau 3b est aussi basée sur les connaissances d'experts.

3.3.2 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Il n'existe pas de classes nationales officielles, uniquement des propositions émanant du service forestier dans le cadre de ses travaux notamment sur les réserves coutumières.

3.4 Données à insérer dans le tableau T3

Tableau 3a – Fonction principale désignée

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	0,16	0,24	0,28	0,32
Protection du sol et de l'eau	5,15	5,11	5,12	5,10
Conservation de la biodiversité	0,50	0,48	0,45	0,44
Services sociaux	0	0	0	0
Usages multiples	0	0	0	0
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	0	0	0	0
TOTAL	5,81	5,83	5,85	5,86

Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	0	0	0	0,09
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	0	0	0	0
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	0	0	0	0,09
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	0	0	0	0,09

3.5 Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production		
Protection du sol et de l'eau		
Conservation de la biodiversité		
Services sociaux		
Usages multiples		
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)		
Aucune fonction / fonction inconnue		
Superficie de domaine forestier permanent		
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées		
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾		
Superficie forestière avec un plan d'aménagement		

Autres commentaires généraux au tableau

Il ne peut être objectivement distingué de fonctions désignées que dans la partie « forêt » et encore s'agit-il là de concept très éloigné des populations et autorités locales mais que le service fait émerger de ses réflexions par leurs travaux en cours.

Les rédacteurs insistent pour que les valeurs ci-dessus soient considérées comme des évaluations ou des projections non encore bâties sur des outils validés d'aménagement du territoire, concept à peine émergeant sur le territoire.

4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
Catégories de caractéristiques	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites (sous-catégorie)	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites (sous-catégorie)	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
Catégories spécifiques	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

4.2 Données nationales

4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Missions d'experts	M	Surfaces des différents types de végétation	1985	« Contribution à la connaissance de la végétation et de la flore de Wallis et Futuna » ORSTOM – 1985 P. Morat et JM VEILLON.
Cartes et bases de données de l'Institut Géographique National (IGN) au 1/25 000ème	E	Surface totale des terres, types de végétation	2004	Base de données cartographiques et orthophotographiques issue de prises de vue aérienne d'Aout 2004

4.2.2 Données de base

Voir le chapitre 1 pour les superficies calibrées des forêts plantées de pins et de mangrove :

	1985	2005
Superficie de plantations de pins (ha)	122	447
Mangroves	115	20

Note : données calibrées

Forêt primaire : Aucune étude scientifique n'a montré l'évolution de la forêt primaire depuis 1990 (la superficie était alors de 2600 ha). Cependant, d'avis d'expert, la forêt primaire est en forte réduction sans qu'il soit possible d'en estimer l'importance (voir les observations fournies dans la section commentaires).

4.3 Analyse et traitement des données nationales

4.3.1 Estimation et prévision

Les estimations se font par interpolation et extrapolation linéaire en ce qui concerne les mangroves et la forêt plantée. Le reste de la forêt (pour 1990) est de type « Autre forêt naturelle naturellement régénérée selon FRA. Pour les autres années, les parts de forêt primaire et de forêt de ce type ne sont pas connues.

4.4 Données à insérer dans le tableau T4

Tableau 4a

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	ND	ND	ND	ND
Autres forêts naturellement régénérées	ND	ND	ND	ND
...dont d'espèces introduites	ND	ND	ND	ND
Forêt plantée	0,20	0,37	0,45	0,53
...dont d'espèces introduites	ND	ND	ND	ND
TOTAL	5,81	5,83	5,85	5,86

Tableau 4b

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	0	0	0	0
Mangroves (forêt et ATB)	0,09	0,04	0,02	0,02
Bambous (forêt et ATB)	ND	ND	ND	ND

4.5 Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire	Une estimation de la forêt primaire pour d'autres dates que celle de 1990 n'est pas disponible. La part de la forêt primaire sur Alofi n'a pas été cartographiée. Aucune donnée fiable n'existe à ce sujet.	Aucune tendance chiffrée à tirer (Aucune étude scientifique n'a montré l'évolution de la forêt primaire.). Mais il est certain que la forêt primaire a connu une forte régression. (Morat et al., 1985). Les forêts primaires ont disparues de Wallis, fortement régressée sur Futuna et commencent à être défrichées sur Alofi. Elles ont laissées place à des zones de cultures et des zones de forêts secondarisées (plus ou moins naturellement régénérées ou alors des zones agroforestières). Mais toutes ces surfaces n'ont pas été estimées, et il n'est pas possible à l'heure actuelle de définir des surfaces précises. <u>Donc nous ne souhaitons pas avancer de chiffres pour ce tableau.</u>
Autre forêt naturellement régénérée		
Forêt plantée	Les plantations ont été faites majoritairement en <i>Pinus caraibaea</i> et en feuillus locaux.	Cf précédemment
Plantations d'hévéas	Pas de plantations d'hévéas à Wallis et Futuna	
Mangroves	La superficie est stable depuis 2005	
Bambous	Touffes de bambous éparses et rares sur les îles.	

Autres commentaires généraux au tableau

--

5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

5.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Boisement	Établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt.
Reboisement	Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres classifiées comme forêt.
Expansion naturelle de la forêt	Expansion de la forêt par succession naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à d'autres utilisations (par ex. succession forestière sur des terres précédemment agricoles).

5.2 Données nationales

5.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Archives de service	F	Surfaces des différents types de végétation	De 1990 à 2004	Compilation de rapports disparates. Il ne s'est pas avéré possible de dégager une image d'ensemble

5.3 Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA	Établissement de forêts annuel (hectares/an)				...dont d'espèces introduites (hectares/an)			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Boisement	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Reboisement	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
...dont sur des zones plantées précédemment	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Expansion naturelle de la forêt	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

5.4 Commentaires au tableau T5

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Boisement	Il peut seulement être dit que de 1985 à 2005, la superficie des pins s'est étendue de 16.25 ha/an.	
Reboisement		
Expansion naturelle de la forêt		

Autres commentaires généraux au tableau

Concernant le reboisement, un travail de récolement entre les données des reboisements et la réalité de terrain va être réalisé au GPS les données seront donc plus fiables et pourront faire l'objet plus tard de réajustement

6 Tableau T6 – Matériel sur pied

6.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts). Inclut la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre de Y cm; peut également inclure les branches d'un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Matériel sur pied (voir définition précédente) d'espèces commerciales.

6.2 Données nationales

6.2.1 Sources des données (qui se limitent au Pin des Caraïbes)

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Archives de service	M	Etudes dendrométriques sur le Pin des Caraïbes	1992 2003	Projet de plan de gestion de la forêt coutumière de pins de Hihifo –F. DENTAND – 1992 Relevés dendrométriques de diverses plantations de pins à Wallis – service – 2003 Création d'entreprises d'exploitation forestière et de scierie à Wallis – service - 2004
Missions d'experts	M	Technologie des bois et dendrométrie Du Pin des Caraïbes	1985 1994	« Orientation d'aménagement des forêts de Wallis et Futuna » CIRAD – 2000 « Qualité des bois de Pins » à Wallis et Futuna » CIRAD – 1997
Premiers travaux portant sur la création d'une réserve forestière à Futuna	M	Surfaces des boisements en Pins des Caraïbes	Depuis 2003	Interprétation de cartes IGN de 1984 et contrôles de terrain en attendant les nouvelles images aériennes.
Rapport d'expert	M	Étude de la biomasse	2009	Résultats préliminaires de l'étude de Mr Durrieu

6.2.2 Données de base

Les seules évaluations de ressources ligneuses ne concernent que les 530 ha de plantations résineuses (Pins des Caraïbes) dont on estime, toutes stations confondues la productivité à 8 m³/ha/an. (CIRAD-1997). Les données sont encore insuffisantes pour permettre une estimation très précise.

Toutefois, une évaluation des bois sur pied a été réalisée en 2004 sur de nombreuses parcelles échantillons pour accompagner et justifier un projet de création de scierie artisanale destinée à valoriser les bois mûrs de Pins des Caraïbes de Wallis.

Les données dendrométriques, extrapolées aux autres parcelles à partir des critères « productivité, surface et âge » ont abouti à une estimation de la ressource résineuse sur pied de 100 000 m³ environ.

Il n'existe aucune donnée de base concernant les volumes pour chacune des 10 espèces arborées les plus répandues à Wallis et Futuna (à l'exception du Pin des Caraïbes pour lequel on commence à disposer de tarif de cubage et de données dendrométriques utiles).

Nom des 10 espèces nom scientifique (t nom vernaculaire)
<i>Cocos nucifera</i> (Cocotier)
<i>Pinus caribaea</i> (Pin des Caraïbes)
<i>Hibiscus tiliaceus</i> (Hibiscus à feuille de tilleul)
<i>Calophyllum inophyllum</i> (Takamaka ou Tamanou)
<i>Barringtonia sp.</i>
<i>Casuarina equisetifolia</i> (Filao)
<i>Pandanus tectorius</i> (Pandanus)
<i>Scaveola sericea</i>
<i>Ficus sp.</i> (Ficus)
<i>Parinari insularum</i> (Parinari ou Hea)
Espèces résiduelles

L'ordre indiqué n'est qu'indicatif mais il illustre la forte prédominance des espèces inféodées à l'activité humaine. Les espèces endémiques ne peuvent en effet apparaître sur ce tableau.

6.3 Données à insérer dans le tableau T6

Tableau 6a – Matériel sur pied

Catégorie de FRA 2010	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Total matériel sur pied	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
... dont conifères	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
... dont feuillus	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Matériel sur pied d'espèces commerciales	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Tableau 6b – Matériel sur pied: les dix espèces les plus répandues

Catégorie de FRA 2010 / Nom de l'espèce			Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)		
Position	Nom scientifique	Nom commun	1990	2000	2005
1 ^{ère}	<i>Cocos nucifera</i>	Cocotier	ND	ND	ND
2 ^{ème}	<i>Pinus caribaea</i>	Pin des Caraïbes)	ND	ND	ND
3 ^{ème}	<i>Hibiscus tiliaceus</i>	Hibiscus à feuille de tilleul	ND	ND	ND
4 ^{ème}	<i>Calophyllum inophyllum</i>	Takamaka ou Tamanou	ND	ND	ND
5 ^{ème}	<i>Barringtonia sp.</i>		ND	ND	ND
6 ^{ème}	<i>Casuarina equisetifolia</i>	Filao	ND	ND	ND
7 ^{ème}	<i>Pandanus tectorius</i>	Pandanus	ND	ND	ND
8 ^{ème}	<i>Scaveola sericea</i>		ND	ND	ND
9 ^{ème}	<i>Ficus sp.</i>	Ficus	ND	ND	ND
10 ^{ème}	<i>Parinari insularum</i>	Parinari ou Hea	ND	ND	ND
Restantes			ND	ND	ND
TOTAL			ND	ND	ND

- 1) Note: La position se rapporte au degré d'importance en termes de matériel sur pied. Par ex. la 1^{ère} position correspondra à l'espèce ayant le volume sur pied le plus élevé. L'an 2000 est l'année de référence à utiliser pour définir la liste des espèces et la position de chaque espèce.

Tableau 6c – Spécifications des valeurs-seuil

Rubrique	Valeur	Information complémentaire
Diamètre minimal (cm) à hauteur de poitrine ¹ d'arbres inclus dans le matériel sur pied (X)		
Diamètre minimal (cm) de la cime pour calculer le matériel sur pied (Y)		
Diamètre minimal (cm) des branches incluses dans le matériel sur pied (W)		
Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessous de la souche » (AS)		

6.4 Commentaires au tableau T6

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Total matériel sur pied		
Matériel sur pied de feuillus/conifères		
Matériel sur pied d'espèces commerciales		
Les dix espèces les plus répandues		

Autres commentaires généraux au tableau

¹ Le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) se rapporte au diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 m au-dessus du sol ou de 30 cm au-dessus des contreforts, si ceux-ci ont une hauteur supérieure à un mètre.

7 Tableau T7 – Biomasse

Une mission d'évaluation de la biomasse a été réalisée très récemment dans le cadre du travail d'analyse des stocks de carbone forestier des collectivités et territoires d'outre-mer dans l'hypothèse où celles-ci souhaitent être inclus dans le régime international sur le climat post-2012. L'étude est menée par l'Office National des Forêts International (ONF-I) pour le compte du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Conjointement, l'Inventaire Forestier National a la charge de dresser une analyse des changements d'affectation de surface forestière depuis 1990.

Une fois les données biomasse (ONF-I) et surface (IFN) obtenues, un premier inventaire test au format Kyoto des émissions/absorptions de gaz à effet de serre en forêt pourrait être réalisé.

Le choix final concernant la participation à un futur régime sur le climat post-2012 est bien sûr du ressort des COM/TOM et la préparation du présent inventaire forestier commandité par le MAP ne préjuge pas des choix qui seront fait par les COM/TOM.

Pour en revenir à l'étude, les définitions pour l'échantillonnage des surfaces forestières s'est appuyé sur la définition de la FAO pour caractériser la forêt. Par contre, cela ne recoupe pas les classes nationales.

A ce jour, les résultats officiels ne nous ont pas été communiqués. Par conséquent, nous ne pouvons pas encore renseigner les tableaux.

8 Tableau T8 – Stock de carbone

Pas d'information disponible pour compléter ce tableau.

Les données de base seront disponibles de la remise de l'étude citée dans le chapitre précédent

9 Tableau T9 – Incendies de forêt

Pas de données disponibles.

Il est à signaler quelques incendies sur les toafas qui touchent quelquefois les plantations de Pinus.

10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

Pas de données disponibles.

Pas d'attaques par des maladies ou des ravageurs sur les peuplements de pins connus à ce jour.

Un dépérissement des pins est constaté dû à leur âge (+ de 30 ans pour une partie)

11 Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

11.2 Données nationales

11.2.1 Données de base

L'exploitation forestière de la forêt de pin a débuté en 2006 durant deux mois (environ 200 m³ de bois brut ont été exploités).

La possibilité de l'exploitation brute annuelle est d'environ 1 200 m³ compte tenu de la capacité de sciage de la scierie installée à Wallis.

11.3 Données à insérer dans le tableau T11

Catégorie de FRA 2010	Extraction de bois industriel				Extraction de bois de feu			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Volume total (1000 m ³ sur écorce)	0	0	0	1,2	ND	ND	ND	ND
... dont provenant de la forêt	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Valeur unitaire (monnaie nationale / m ³ sur écorce)	0	0	0	ND	ND	ND	ND	ND
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	0	0	0	ND	ND	ND	ND	ND

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	Franc CFP	Franc CFP	Franc CFP

11.4 Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Volume total de bois industriel		
Volume total de bois de feu	du bois de feu est extrait pour les besoins des boulangers entre autres.	
Valeur unitaire		
Total value		

Autres commentaires généraux au tableau

L'exploitation forestière de la forêt de pin a débuté en 2006 durant deux mois (environ 200 m³ de bois brut ont été exploités).

La possibilité de l'exploitation brute annuelle est d'environ 1 500 m³ compte tenu de la capacité de sciage de la scierie installée à Wallis.

12 Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

Pas de données disponibles.

Il est à noter qu'il existe des exploitations familiales de graines pour la confection d'huile à parfum.

13 Tableau T13 – Emploi

13.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Emploi équivalent plein temps (EPT)	Unité de mesure correspondant à une personne travaillant plein temps pendant une période de référence spécifiée.
Emploi	Inclut toute personne pourvue d'un emploi salarié ou à titre indépendant
Emploi salarié	Toute personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail moyennant <u>un salaire ou un traitement</u> en espèces ou en nature.
Emploi à titre indépendant	Personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail en vue d'un <u>bénéfice ou gain familial</u> en espèces ou en nature (par ex. les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale).

13.2 Données nationales

13.2.1 Données de base

Voir le tableau ci-dessous (estimations d'expert).

13.3 Données à insérer dans le tableau T13

Catégorie de FRA 2010	Emploi (1000 EPT)			
	1990	2000	2005	2010
Emploi dans la production primaire de biens	ND	ND	0,005	0,005
...dont emploi salarié	ND	ND	0,005	0,005
... dont emploi à titre indépendant	ND	ND	ND	ND
Emploi dans la gestion des aires protégées	0	0	0	0

13.4 Commentaires au tableau T13

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Emploi dans la production primaire de biens	Employés par la filière bois	
Emploi salarié / Emploi à titre indépendant		
Emploi dans la gestion des aires protégées		

Autres commentaires généraux au tableau

Il est difficile d'évaluer la notion d'emploi forestier dans le contexte du territoire.

A l'exception des ouvriers forestiers du territoire dont le nombre est passée de 15 en 1980 à 0 en 2005, les travaux forestiers sont essentiellement réalisés au coup par coup par les villageois à travers des conventions de travaux dont les bénéfices sont perçus par les chefs coutumiers pour redistribution ultérieure.

Dans le secteur privé, les emplois demeurent encore informels et généralement associés à des petites entreprises agricoles ou d'espaces verts qui se diversifient au gré des opportunités dans les boisements familiaux mais non sur les terres de chefferie.

Il n'existe pas d'emplois permanents pour l'instant directement associé à la forêt. On évoque surtout des emplois saisonniers de villageois lorsqu'il s'agit d'effectuer des travaux de plantations ou d'amélioration forestière.

Ces emplois précaires sont directement dépendants des disponibilités des crédits publics.

14 Tableau T14 – Cadre politique et juridique

14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	La politique forestière est l'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Loi forestière	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

14.2 Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)			
1. Déclaration de politique forestière de portée nationale		Oui	
	X	Non	
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation		
	Référence du document		
2. Programme forestier national (pfn)		Oui	
	X	Non	
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays		
	Année de démarrage		
	Statut actuel		En cours de formulation
			En cours d'application
			En révision
			Processus temporairement suspendu
Référence du document ou site web			
3. Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale		Oui, il existe une loi forestière spécifique	
		Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)	
	X	Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale	
Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption		
	Année du dernier amendement		
	Référence du document		

En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.		
4. Déclarations décentralisées de politique forestière		Oui
	X	Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière		
5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt		Oui
	X	Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts		

Notes explicatives du tableau:

1. Le document ou la déclaration de politique forestière nationale décrit les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière. La politique forestière est approuvée lorsqu'elle est officiellement reconnue en tant que politique ou disposition gouvernementale. L'approbation est formalisée quand il existe un document daté et signé par le Ministre responsable des forêts.
2. Le terme «programme forestier national» est une expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Elle désigne également le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
3. Le terme «législation sur la forêt» se rapporte à une Loi (Acte juridique ou Code) définissant des règles spécifiques sur les forêts et la gestion du secteur forestier comme l'accès aux ressources forestières, leur gestion et utilisation. La Loi est ratifiée quand le texte a été adopté par l'autorité législative.
4. Même que (1) mais les documents ou déclarations de politique générale se rapportent à des unités administratives décentralisées (sous-nationales), par ex. les états d'une Fédération, les Régions ou les Provinces autonomes.
5. Même que (3) mais indiquer si des lois spécifiques sur les forêts existent au niveau décentralisé (régional/état/provincial).

14.3 Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	
Programme forestier national (pfn)	
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	
Déclarations décentralisées de politique forestière	
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	

Autres commentaires généraux au tableau

Le contrat de développement sur la période 2007/2011 prévoit le reboisement de 40 hectares et le renforcement de la filière bois.
Pas de code forestier à Wallis et Futuna.

15 Tableau T15 – Cadre institutionnel

15.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

15.2 Données à insérer dans le tableau T15

Tableau 15a

Catégorie de FRA 2010	2008	
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet		
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère		1 ^{er} degré de subordination par rapport au Ministre
		2 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
		3 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	X	4 ^{ème} degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national	Service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de la pêche du territoire des îles de Wallis et Futuna	
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières		

Tableau 15b

Catégorie de FRA 2010	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Effectifs totaux	ND	ND	ND	ND	4	0
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	ND	ND	ND	ND	2	0

Note : Sont exclues les personnes travaillant dans des entreprises de l'État, dans l'enseignement et la recherche ainsi que les travailleurs saisonniers/temporaires.

15.3 Commentaires au table T15

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières		
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère		
Autres organismes forestiers publics au niveau national		
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières		
Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques		

Autres commentaires généraux au tableau

16 Tableau T16 – Formation et recherche

16.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Nombre annuel d'étudiants	Nombre d'étudiants universitaires ayant achevé avec succès des études de niveau équivalent ou supérieur à une licence en sciences forestières, ou bien ayant obtenu un diplôme ou brevet de technicien forestier.
Doctorat	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée totale d'études d'environ huit ans.
Master ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de cinq ans.
Licence ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de trois ans. .
Diplôme ou Brevet de technicien	Qualification délivrée par un établissement technique d'enseignement supérieur consistant en un ou trois ans d'enseignement post-secondaire.
Centres de recherche forestière financés par des fonds publics	Centres de recherche réalisant des programmes de recherche sur les questions forestières. Le financement de ces centres est fait sur fonds publics ou à travers d'institutions publiques.

16.2 Données à insérer dans le tableau T16

Catégories de FRA	Nombre de diplômés en éducation relative à la forêt sur le territoire					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Master en sciences forestières ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Licence en sciences forestières ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Diplôme / Brevet de technicien forestier	0	0	0	0	0	0
Catégories de FRA	Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics ²					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Doctorat	0	0	0	0	0	0
Master ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Licence ou équivalent	0	0	0	0	0	0

16.3 Commentaires au tableau T16

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Nombre annuel de diplômés dans le pays		
Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics		

Autres commentaires généraux au tableau

17 Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

17.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Recettes forestières	Toute recette de l'État perçue sur la production intérieure (domestique) et le commerce de produits et de services forestiers. À ces fins, sont inclus dans les produits forestiers : le bois rond, le bois scié, les panneaux en bois, les pâtes et papiers, et les PFNL. Pour autant que possible, cette catégorie doit inclure les recettes perçues par tous les niveaux de l'État (c'est-à-dire niveau central, régional/provincial et municipal) mais doit exclure les bénéfices des entreprises commerciales publiques
Dépenses publiques	Toute dépense de l'État en faveur d'activités relatives aux forêts (définies par la suite).
Dépenses opérationnelles (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur d'organismes publics exclusivement engagés dans le secteur forestier. Lorsque l'administration forestière fait partie d'un organisme public plus grand (par ex. département ou ministère), seulement la composante du secteur forestier des dépenses totales de l'organisme en question est incluse. Pour autant que possible, sont également incluses les autres institutions (par ex. de recherche, de formation ou de commercialisation) exclusivement engagées dans le secteur forestier, mais sont exclues les dépenses des entreprises commerciales publiques.
Paiements de transferts (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur de mesures directes (transferts) d'incitation financière versée à des organismes non gouvernementaux et du secteur privé, à des collectivités, des entreprises ou des particuliers œuvrant dans le secteur forestier pour la mise en œuvre d'activités relatives aux forêts.
Financement interne	Dépenses publiques financées grâce à des ressources financières publiques d'origine interne (domestique), y compris : les recettes forestières retenues, les fonds associés aux forêts et les allocations du budget national (par ex. de sources de revenus publics de secteurs non forestiers).
Financement externe	Dépenses publiques financées grâce à des allocations et prêts de donateurs, d'organisations non gouvernementales, d'organismes internationaux pour le financement et d'organisations internationales lorsque ces fonds sont canalisés à travers des institutions nationales publiques.

17.2 Données nationales

17.2.1 Données de base

Financement de 160 K€ sur 2007/2011 (contrat de développement). Les données ne sont pas disponibles pour les autres années.

Il n'existe pas de recette forestière à Wallis et Futuna.

17.3 Données à insérer dans le tableau T17

Tableau 17a – Recettes forestières

Catégories de FRA 2010	Recettes (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005
Recettes forestières	0	0

Tableau 17b – Dépenses publiques dans le secteur forestier par source de financement

Catégories de FRA 2010	Financement interne (1000 en monnaie nationale)			Financement externe (1000 en monnaie nationale)			Total (1000 en monnaie nationale)		
	2000	2005	2010	2000	2005	2010	2000	2005	2010
Dépenses opérationnelles	ND	ND	160	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Paiements de transferts	ND	ND		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total dépenses publiques	ND	ND	160	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Si les paiements de transferts sont destinés à la gestion et la conservation des forêts, indiquer pour quels objectifs spécifiques ils ont été effectués – Cocher toutes les cases applicables.	X	Reboisement							
	X	Boisement							
		Inventaire forestier et/ou plan d'aménagement							
		Conservation de la biodiversité de la forêt							
	X	Protection du sol et de l'eau							
		Amélioration des peuplements forestiers							
		Établissement ou préservation des aires protégées							
	X	Autre, indiquer ci-dessous							
renforcement d'une unité de sciage et d'une unité d'exploitation du bois local (grumier et bac de trempage)									

17.4 Commentaires au tableau T17

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Recettes forestières		
Dépenses opérationnelles	Ces dépenses représentent des subventions de l'État pour le secteur forestier privé du territoire.	
Paiements de transferts		

Autres commentaires généraux au tableau